

Élections :
QU'EN EST-IL DE L'AVORTEMENT ?

Avec les élections, le projet de loi C-484 pour octroyer un droit distinct de celui de la mère au fœtus est mis au ranquart. C'est là bien probablement la seule bonne nouvelle des élections ! Harper nous promet même que le projet de loi sera retravaillé avant d'être redéposé en Chambre. Là-dessus, il est sûrement nécessaire de se poser des questions : ne nous avait-il pas promis avant les dernières élections que les libertés fondamentales telles l'avortement n'allait pas être une question débattue ?

Ce dossier chaud n'est très certainement pas étranger à sa décision d'entreprendre une période électorale : il est beaucoup plus sûr d'avoir la majorité en chambre avant de passer un projet de loi aussi controversé ! N'oublions pas, en effet, que même la Fédération des médecins du Québec a osé émettre son opinion politique sur cette remise en question de l'avortement qu'elle a vertement dénoncée. Le débat ravive les passions et ce, de tout bord tout côté.

Mais même si le projet de loi C-484 est mort au feuilleton, les stratégies pour faire valoir les mœurs conservatrices ne font pour leur part que redoubler d'ardeur. Aider des conservateurs dans l'arène politique, rien n'est plus facile. Rappelons que la mission de Condition féminine Canada n'est plus de favoriser l'égalité entre hommes et femmes, mais la promotion de la participation des femmes aux institutions. Concrètement, ce que ça veut dire c'est que les groupes de femmes en défense de droits se sont fait couper leurs subventions et que ceux qui promouvoient la vie de femme comme mère et épouse avant tout sont subventionné par le gouvernement alors qu'ils ne l'étaient que par des organismes privés par le passé. L'avortement est donc loin d'être un débat clos.

Même si C-484 ne reviendra peut-être pas sous sa forme actuelle, il reste tout de même 3 autres projets de lois privés qui tentent de restreindre le libre-choix des femmes. Dans tous les cas, ce qu'on sait c'est que ce n'est pas par la répression qu'on réussit à faire diminuer le nombre de grossesses non-désirées. Ce qu'on crée avant tout, c'est l'insécurité et l'anxiété des femmes qui, souvent, ferait le même choix d'interrompre leur grossesse dans l'illégalité. D'après Édith Guilbert, médecin invitée à la conférence de SOS Grossesse mardi le 16 septembre dernier à Québec, le taux de mortalité des femmes subissant un avortement est de 330 pour 1 000 dans les pays en voie de développement alors que l'accès et les ressources sont réduits. Dans un pays comme le Canada, il se situe entre 0,2 et 1,2 pour 1 000 femmes.

L'enjeu est évidemment politique. Les conservateurs l'ont bien compris. Il ne s'agit pas seulement de défendre sur la place publique des positions morales : " la vie commence dès la conception " ? " la vie ne commence qu'à la naissance ", beaucoup trop teinté de dogmatisme religieux. C'est un enjeu idéologique qui donne à l'État le pouvoir de contrôler nos vies, nos corps et donc, notre autonomie.

Texte à paraître sous peu dans le Cause Commune #22

LE SAVIEZ-VOUS ?

7 députés québécois ont voté en faveur du projet de loi C-484 :
Jean-Pierre Blackburn (conservateurs)
Steven Blaney (conservateurs)
Jacques Gourde (conservateurs)
Luc Harvey (conservateurs)
Massimo Pacetti (libéraux)
Francis Scarpalegigia (libéraux)
André Arthur (indépendant)

Et 4 étaient absents :
Maxime Bernier (conservateurs)
Denis Coderre (libéraux)
Stéphane Dion (libéraux)
Paul Martin (libéraux)

Contre-manifestation pro-choix
Ne laissons pas la rue aux anti-avortement!
Dimanche le 5 octobre, à 13h00 à Québec
Devant le Centre mère-enfants du CHUL (face à Place Laurier, à Ste-Foy)
info: voixdefaits.blogspot.com

Avortement au Québec : LIBRE ET GRATUIT?

La liberté pour une femme de choisir d'avoir des enfants ou non est une des revendications les plus fondamentales du mouvement féministe. La lutte pour la légalisation de l'avortement, puis pour sa plus grande accessibilité, a été un moyen concret de remettre en question le contrôle sur le corps des femmes que la société accordait traditionnellement aux hommes.

Même si l'accessibilité aux services d'avortement gratuits est meilleure au Québec que dans le reste du Canada et aux États-Unis, certains obstacles se présentent encore aux femmes qui choisissent de se faire avorter en 2008.

Vingt-quatre pourcent des hôpitaux du Québec (16% au Canada) pratiquent l'avortement, en plus des CLSC et des Centre de santé des femmes. En 2006, les délais d'accès à ce service ont été jugés «déraisonnables» par le Ministre de la Santé et les tribunaux ont décrété que le gouvernement ne respectait pas la Loi sur l'assurance maladie en ne remboursant qu'une partie des coûts des avortements pratiqués dans les cliniques privées à cause des trop longs délais. La loi a depuis été changée, mais elle n'est toujours pas appliquée et des femmes doivent encore payer jusqu'à 300$ pour se faire avorter.

Dans toutes les grandes villes d'Amérique du Nord, on trouve maintenant des centres de conseil sur la grossesse qui sont non-gouvernementaux et à but non-lucratif. Certains de ces centres ont malheureusement été fondés par des groupes anti-choix afin d'y dissuader les jeunes femmes de se faire avorter. Sous des noms trompeurs du genre «urgence-grossesse» («crisis pregnancy centers»), ils fournissent de l'information fausse ou partielle sur la croissance des foetus et sur l'avortement. Certains de ces centres vont même jusqu'à chercher à retarder les démarches d'une femme qui choisit l'avortement dans le but de le rendre impossible. Ce phénomène est particulièrement bien documenté aux États-Unis et au Canada anglais.

À première vue, il peut être difficile de savoir si un centre de ressource a pour mission de présenter de l'information objective et d'aider les femmes qui tombent enceintes ou bien s'il a pour mission de faire le contraire (la présence de bibles et de crucifix peut être un indice de cette seconde possibilité). Il est possible de recevoir des renseignements authentiques et de l'aide dans les CLSC, dans les Centres de santé des femmes ou encore à l'Association canadienne pour la liberté de choix (1-888-642-2725).

L'éducation sexuelle est importante quand il s'agit de santé sexuelle et de prévention des grossesses non désirées. Or, en 2003, Santé Canada a subventionné une étude qui a révélé que les jeunes avaient généralement de moins bonnes connaissances des questions sexuelles que les personnes ayant pris part à une étude semblable en 1989. Parallèlement, les cours d'éducation sexuelle ont graduellement été abolis dans les écoles secondaires depuis 2005. L'éducation sexuelle n'est pas considérée comme faisant partie des «matières fondamentales», c'est donc chacun des professeurs des différentes matières (math, géographie...) qui doit s'en charger de manière transversale.

Le simple fait que des groupes religieux ou «masculinistes» qualifient encore aujourd'hui d'immoral le fait qu'une femme soit libre de mener à terme une grossesse ou non nous indique qu'il reste du chemin à faire dans notre société afin d'assurer à chacune la possibilité de planifier de manière autonome et éclairée une naissance.

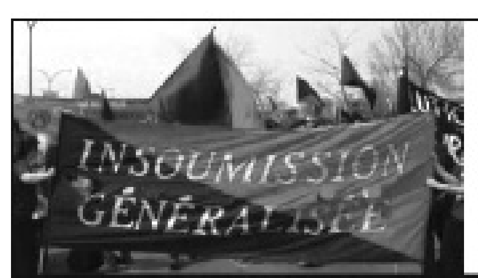
Extrait du numéro 18 de Cause Commune

CAUSE COMMUNE

Cause Commune est le journal de la Fédération des communistes libertaires du nord-est (NEFAC). 4000 exemplaires de ce journal sont distribués gratuitement par des militantEs libertaires, membres ou non de l'organisation.

Cause commune se veut un tremplin pour les idées anarchistes, en appui aux mouvements de résistance contre les patrons, les proprios et leurs alliés au gouvernement. Si le journal vous plaît et que vous voulez aider à le diffuser dans votre milieu, contactez le collectif de la NEFAC le plus près de chez-vous.

Contacts :
Montréal : mtl@nefac.net
Québec : nefacquebec@yahoo.ca
Sherbrooke : sherbrooke@nefac.net
Trois-Rivières : la_reponse@hotmail.com



Le blogue d'information politique

La Commune

WWW.NEFACMTL.BLOGSPOT.COM

NEFAC

www.nefac.net